

Etablissement public
du Marais poitevin

Commission spécialisée chargée de proposer la répartition des prélèvements d'eau

3 septembre 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Etablissement public
du Marais poitevin

Ordre du jour

1. Historique et Cadrage de la demande
2. Etat d'avancement de l'étude et planning
3. Information sur l'état initial
4. Élaboration des hypothèses de travail pour atteindre les objectifs
 - Ateliers d'échange
 - Restitution
 - Synthèse



Etablissement public
du Marais poitevin

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

HISTORIQUE

Une première Autorisation Unique Pluriannuelle délivrée le 12 juillet 2016 pour une durée de 6 ans : du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2022.

Sur la base :

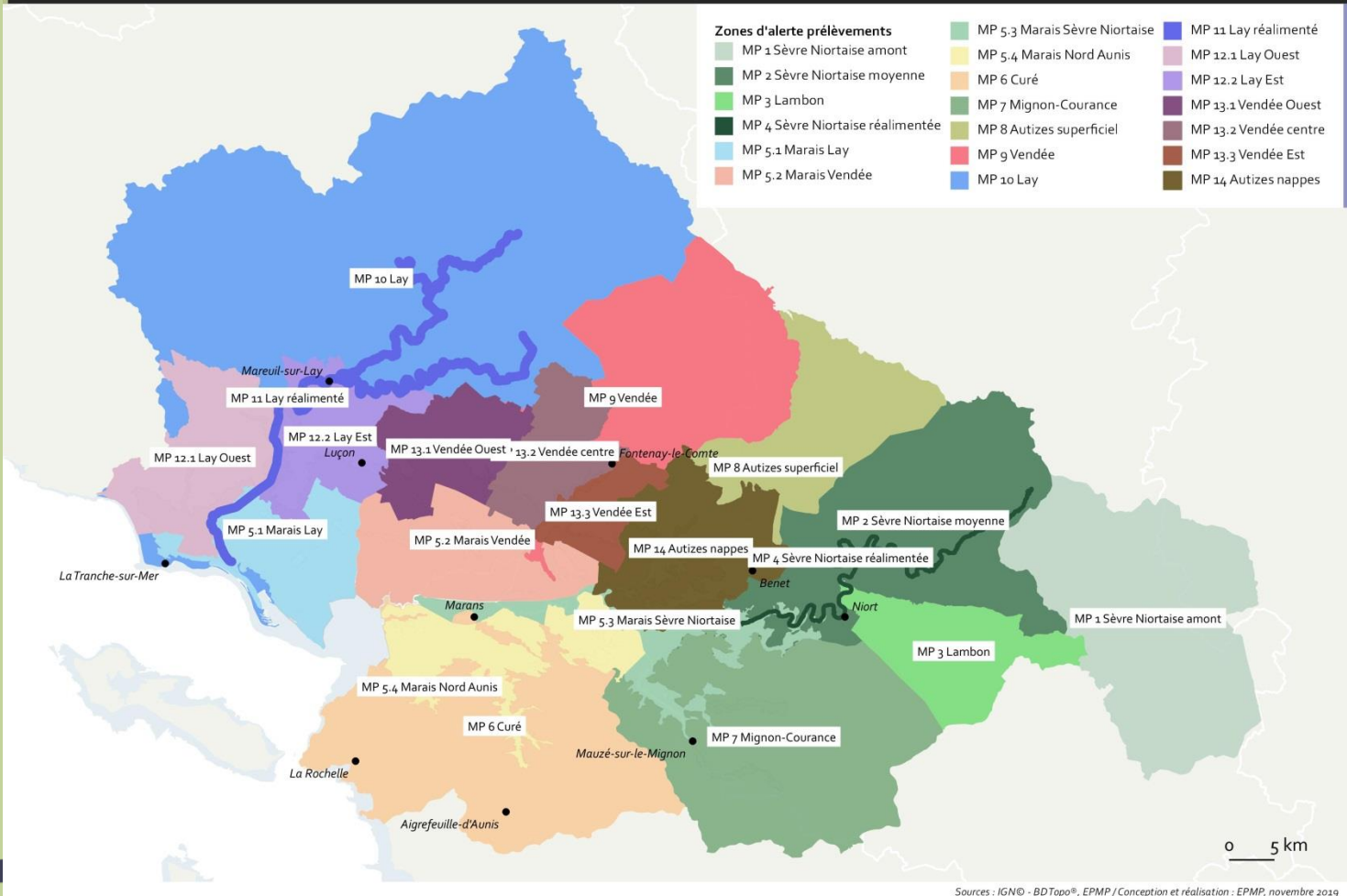
- des objectifs d'étiage fixés (SAGE/SDAGE 2016-2021) ,
- Des volumes prélevables définis sur le SAGE Lay
- Des volumes cibles définis par les SAGE SNMP et Vendée,
- De l'atteinte du bon état quantitatif en 2021
- D'un plan de répartition annuel présentant la réduction des volumes prélevés pour atteindre les volumes cibles en 2021



Etablissement public
du Marais poitevin

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

Zones d'alerte sur le bassin versant du Marais poitevin



0 5 km

Sources : IGN® - BD Topo®, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, novembre 2019

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

HISTORIQUE

- Annulation de l'Autorisation Unique Pluriannuelle du 12/07/2016 par décision du Tribunal administratif de Poitiers du 09/05/2019
- MTES :
 - Appel de la décision → pas de retour
 - Demande de sursis à exécution sur l'application du jugement → Rejet de la demande 08/01/2020
- Prise d'effet de l'annulation au 1^{er} avril 2021
- Dans l'intervalle d'un second dossier d'AUP :
« les prélèvements autorisés seront plafonnés à hauteur de la moyenne des prélèvements annuels effectivement réalisés sur chaque point de prélèvement, sur les dix campagnes précédentes ».

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

HISTORIQUE

- CONSEQUENCES de l'annulation de l'AUP n° 1 :
 - construction d'un nouveau dossier d'Autorisation Unique Pluriannuelle
 - AUP n° 2 : à partir des volumes prélevables intermédiaires(Vpi) validés par les CLE en décembre 2019 et notifiés par la Préfète coordinatrice du Marais Poitevin

- AUP n° 3 : à partir des volumes prélevables définis par les études HMUC en cours portées par les CLE des SAGE

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

CADRAGE

■ Objet de la consultation

- Réaliser un dossier de demande d'autorisation environnementale
- Assistance technique à maîtrise d'ouvrage
- Durée de la mission : 14 mois

■ Renforcement du cahier des charges

■ Consultation en décembre 2019

■ Choix du prestataire en mars 2020

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

CADRAGE

■ Candidat retenu :

- Le Bureau d'étude CALLIGEE - Nantes
- 2 sous – traitants :
 - BIOTOPE : appui à la constitution du dossier d'AUP dont les volets faune/flore NATURA2000
 - CACG : synthèse études d'impact des dossiers RS, appui pour le retour d'expérience sur les réserves de substitution et volet socio – économique.

■ Montant du marché : 329 716,67 € HT soit 392 060 € TTC

■ Financement :

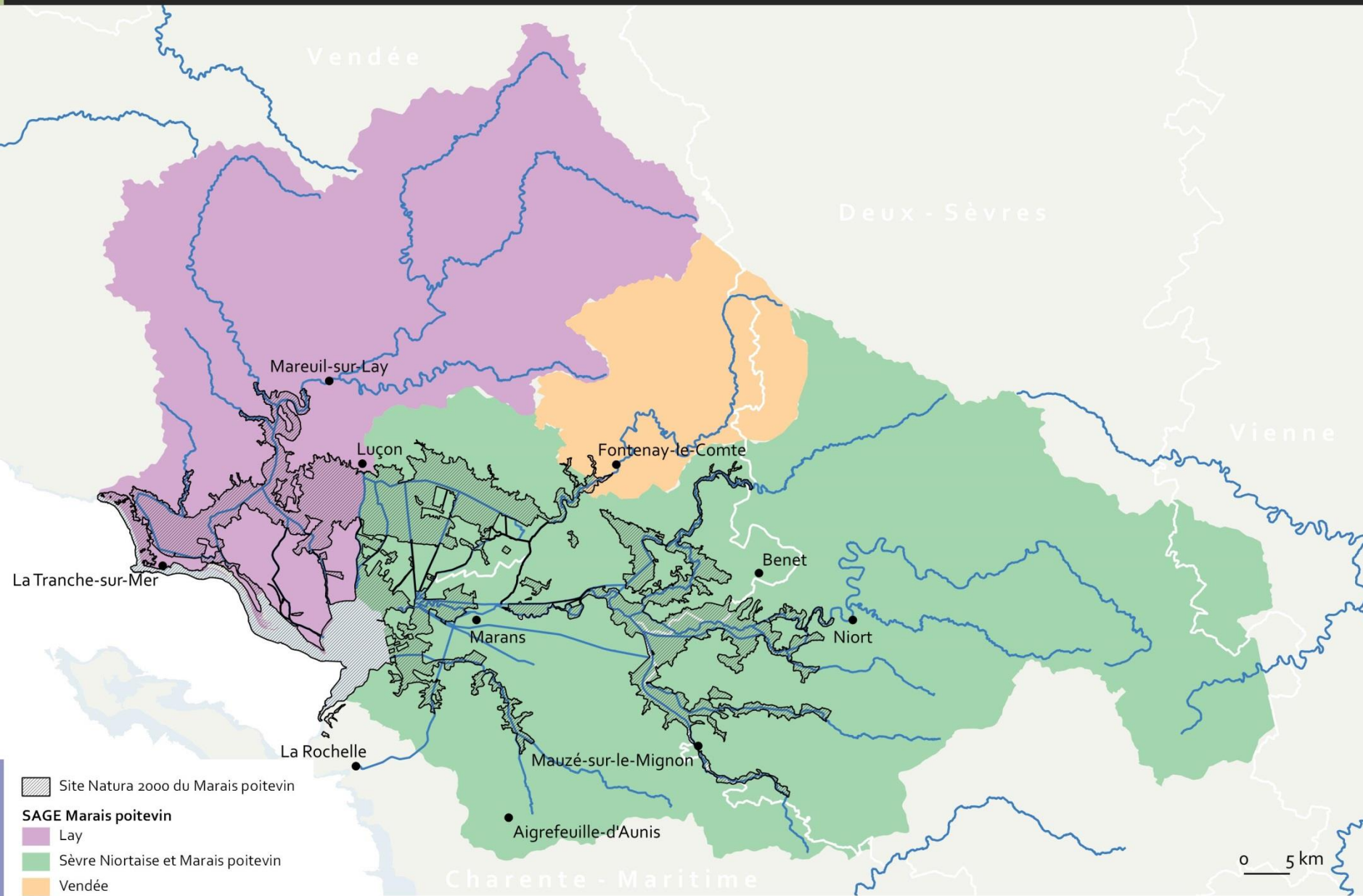
- Subvention AELB : 70%
- Autofinancement EPMP : 30%

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

CADRAGE

- Difficultés liées au COVID :
 - Démarrage de l'étude retardée
 - Concertation de l'étude retardée
- Cadrage réglementaire
 - Groupes de travail nationaux en cours sur le renforcement réglementaire des OUGC → groupe CORENA
 - L'élaboration du dossier d'AUP n° 2 est réalisée dans un cadre réglementaire en évolution mais non stabilisé.

Les 3 SAGE du Marais poitevin



1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

CADRAGE

Le projet AUP:

- Un chemin pour passer du VP 2019 au VP intermédiaire, par unité de gestion
- Des règles de gestion de la réduction des volumes entre ces 2 VP → ATELIER
 - Règlement intérieur
 - Protocole de gestion
- Un projet de PAR 2021
- L' « objectif » du dernier PAR de l'AUP n° → prélevé le Vpi, quelle campagne ? 2024, 2025 ou 2026 ?
- Des règles de gestion des prélèvements autorisés par rapport aux sensibilités « milieux »



Etablissement public
du Marais poitevin

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

CADRAGE

SAGE	Périmètre	Volume prélevable printemps- été - AUP N° 2		Autres
LAY	Nappe Lay	4,18 Mm ³ (V CTGQ)	Validé par la CLE du 28 novembre 2019	L'indicateur de l'Aurière est conservé
VENDEE et SNMP	Nappe Vendée	6,3 Mm ³ (V CTGQ)	Validé par la CLE du 16 décembre 2019	Maintien des niveaux d'objectifs dans l'attente des résultats d'études pour l'AUP n° 3
SNMP	Nappe Autize	2,4 Mm ³	Validé par la CLE du 6 décembre 2019 matin	Maintien de l'objectif de POEf à 3mNGF
	Mignon Courance	5,761 Mm ³ (V protocole)		
	Sèvre Niortaise			
	Lambon			
	Curé	4,7 Mm ³		Correction des niveaux d'objectifs : POED = 24 mNGF POEF = 19,5 mNGF PCR = 18,5 mNGF

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

CADRAGE

- Année de référence 2019 (données les plus récentes et consolidées)
- Incertitude actuelle sur la durée de l'AUP :
 - 4 PAR : du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025 ?
 - 5 PAR : du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026 ?
- Incertitude sur l'atteinte du bon état :
 - Pas de PTGE → pas de report → bon état en 2021
 - PTGE → report du bon état à 2026-2027

1/HISTORIQUE ET CADRAGE DE LA DEMANDE

CADRAGE

- Absence de projet :
 - Ce n'est pas « aucun prélèvement »
 - Ce sont des prélèvements sur le périmètre d'un OUGC mais sans gestion collective et sans PAR
 - Ce serait uniquement une gestion administrative
- Quelles solutions alternatives au projet ? Co-construction en atelier
- Et au final quel projet ?



Etablissement public
du Marais poitevin



2/ETAT d'AVANCEMENT DE L'ETUDE

Présentation du groupement
Déroulé contenu du dossier
Planning



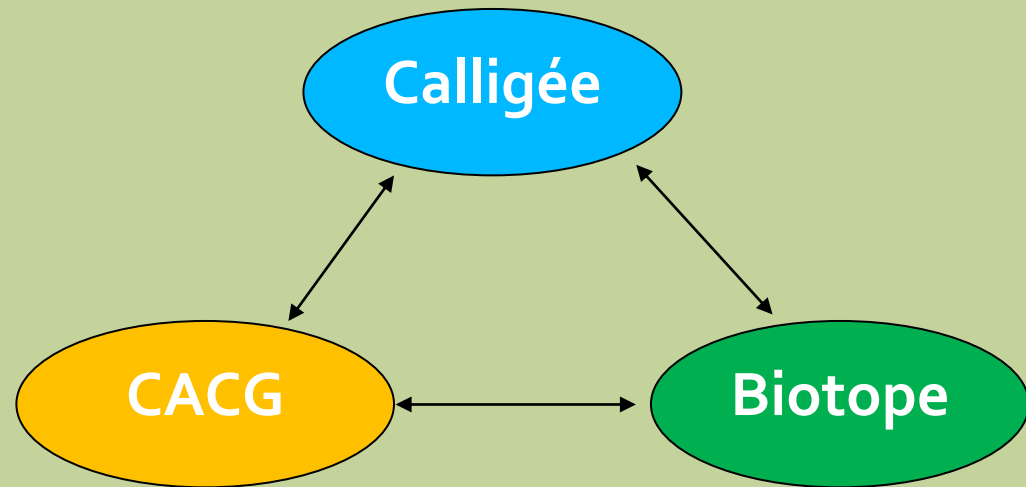
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Etablissement public
du Marais poitevin

2/ETAT d'AVANCEMENT DE L'ETUDE

Présentation du Groupement

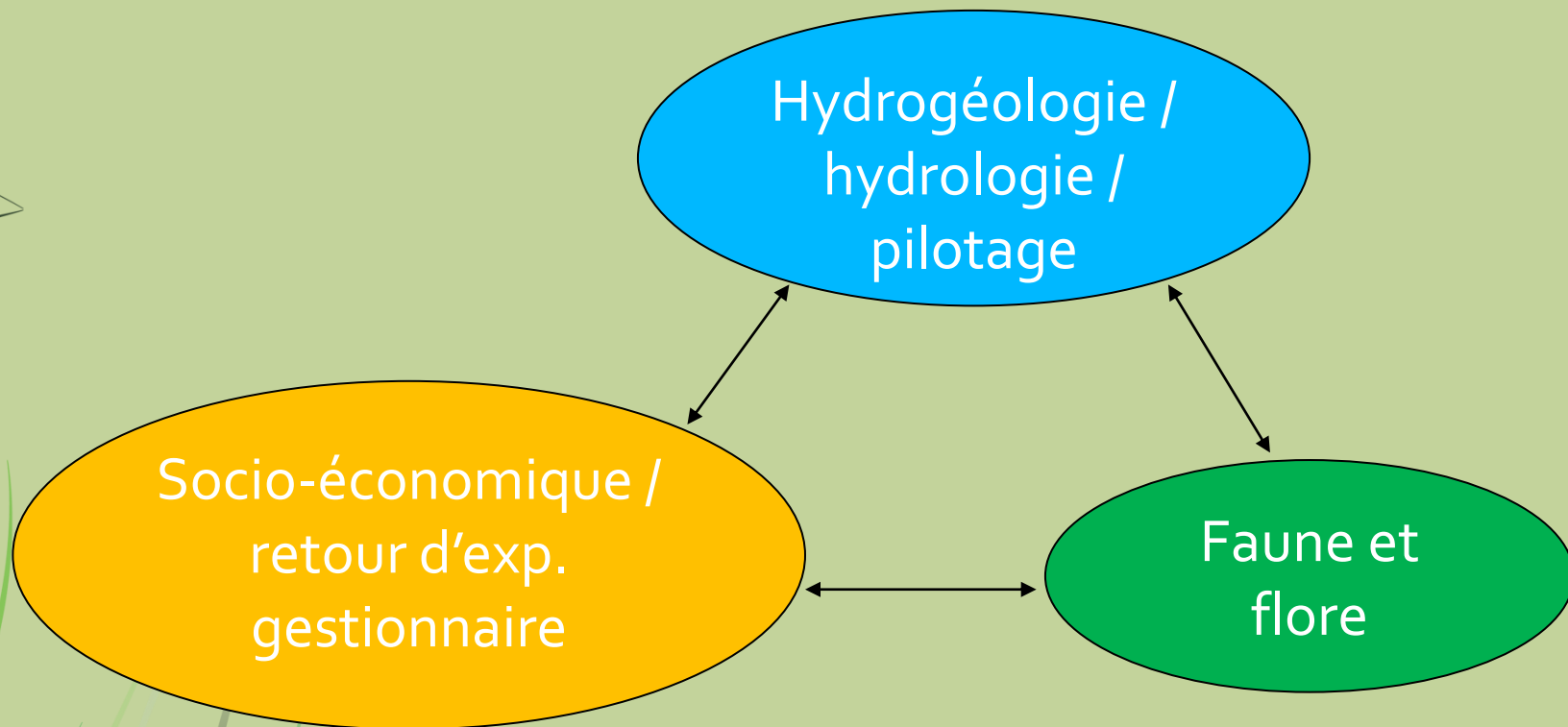




Etablissement public
du Marais poitevin

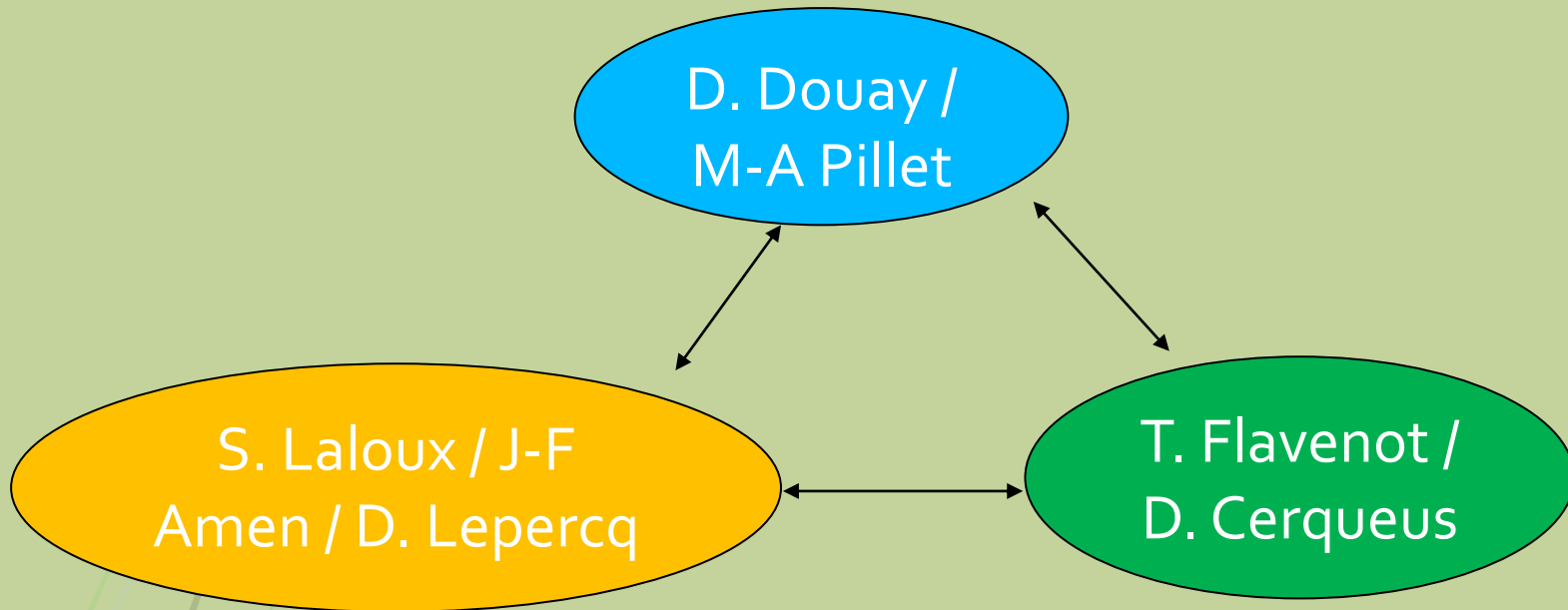
2/ETAT d'AVANCEMENT DE L'ETUDE

Présentation du Groupement



2/ETAT d'AVANCEMENT DE L'ETUDE

Présentation du Groupement



2/ETAT d'AVANCEMENT DE L'ETUDE

Déroulement du dossier

Etat initial



Enjeux

Projet d'AUP₂



Réduction des prélèvements



Définition des variantes



Evaluation des impacts

2/ETAT d'AVANCEMENT DE L'ETUDE

Planning

■ Etat initial

- Finalisation de la rédaction
- Fiche de synthèse par UG
- première version mi-septembre

■ Variante : discussion du jour

■ Impacts

- Sur la base des modélisations du BRGM
- Recoupement cartographique avec faune/flore
- Evaluation socio-économique

■ → lancement probable de l'irrigation en avril 2021 sans AUP validée



Etablissement public
du Marais poitevin

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Méthode d'analyse des enjeux faune et flore

Méthode d'analyse des enjeux
hydrologique/hydrogéologiques

Méthode d'analyse des enjeux socio-économiques

Synthèse des enjeux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volet hydrologie - hydrogéologie

■ Données d'entrée :

- prélèvements agricoles : EPMP, DDT, CACG, Agence de l'eau
- prélèvements autres : Agences de l'eau, DDT
- piézométrie : ADES
- qualité et état des masses d'eau : Agences de l'eau
- état des cours d'eau : suivi étiage réseau Ondes

■ Limites de ces données :

- Disparité de l'information dans l'espace
- Défaut de précisions de données de prélèvements sur certaines UG

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volet hydrologie - hydrogéologie

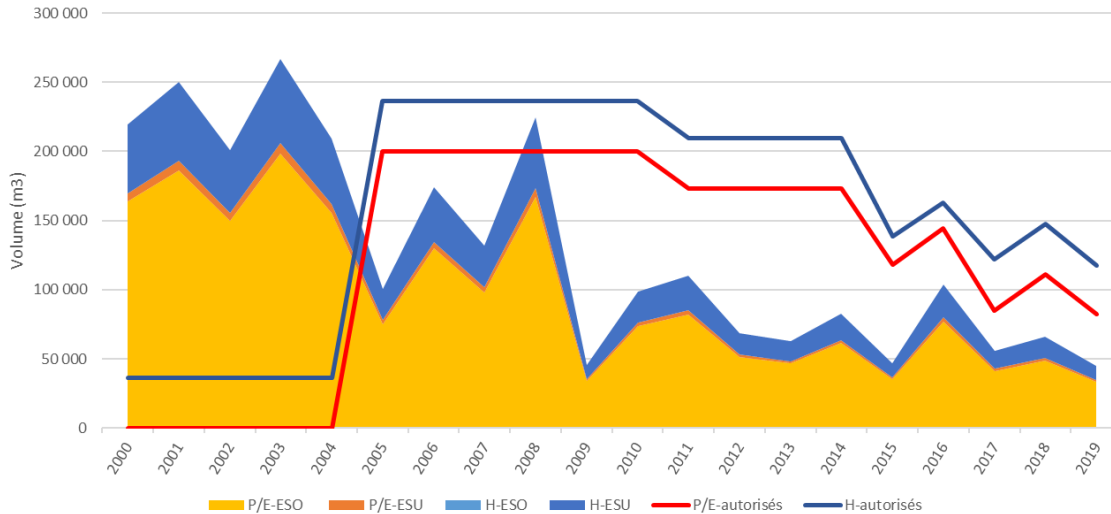
- Eaux souterraines / Eaux Superficielles :
 - Volet qualité
 - Volet quantité
 - Prélèvements (distinction par milieu et période)
- Analyse :
 - Comparaison des niveaux et débits / aux points nodaux
 - Évolution des prélèvements
 - Prélèvements / qualité-quantité dans le milieu
 - Intégration des spécificités locales



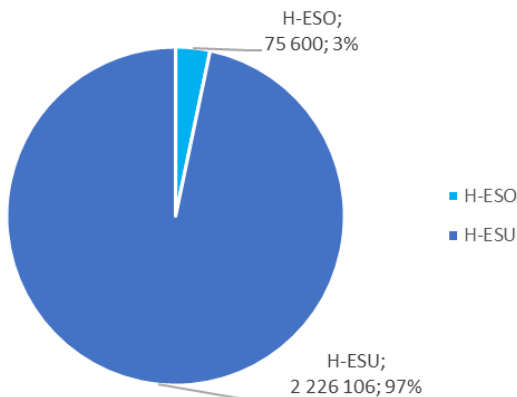
Etablissement public
du Marais poitevin

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

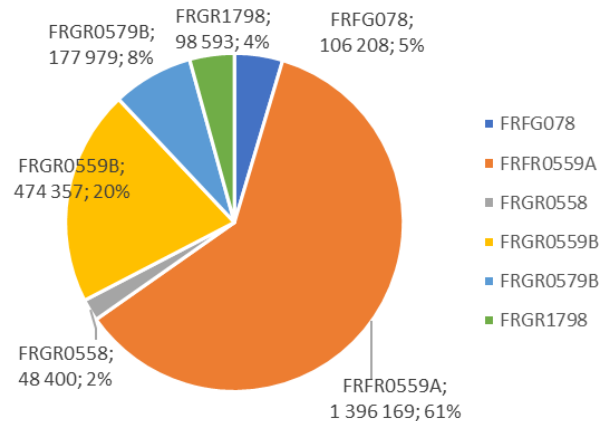
MP2 - Volumes autorisés et consommés - 2000-2019



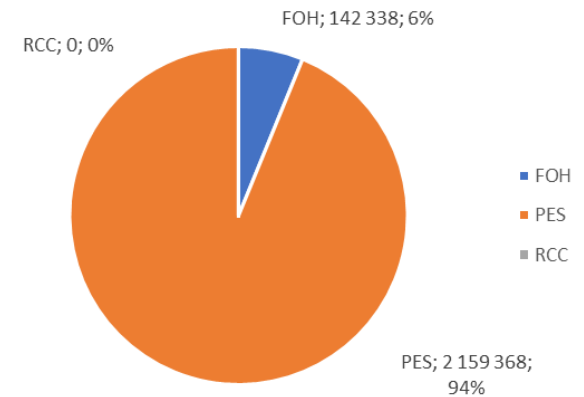
MP4 - Volume prélevé par milieu et période - 2019



MP4 - Volume prélevé par masse d'eau - 2019



MP4 - Volume prélevé par type d'ouvrage - 2019



3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volet socio économie

- **Systemes agraires et typologie**
 - Continuité de méthode (2008; 2015)
 - RGA 2010 + RPG 2018 + données EPMP 2018 et 2019
- **Produits et Budgets de culture**
 - Selon données recueillies auprès des Chambres
- **Construction d'une base de données**
 - À l'unité d'exploitation avec leurs points de prélèvt
- **Définition des clefs d'extrapolation**
 - De l'échantillon consolidé d'exploitations
 - De la relation parcelle irriguée/ vol. prélevé/masse d'eau / UG

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volet socio économie

32 sous-secteurs

5035 exploitations classées en fonction de
l'assolement 2018

1 255 préleveurs EPMP

1082 exploitations avec un numéro package

dont 769 identifiés dans le RPG2018 avec le volume
consommé en 2019 et les surfaces irriguées en 2019

→ 1 échantillon consolidé de 60 % des irrigants
de la zone

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volet socio économie

Suites pour analyser les impacts:

- Selon les variables définies pour la réduction de prélèvements
- Elaborer les fonctions de calcul par culture et par exploitation
- Evaluer les incidences économiques :
 - nbre exploitations impactées
 - % baisse de volume /exploitation
 - perte de revenus (en valeur et en % revenu moyen)

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volet REX gestion

- Pour évaluer la pertinence de la gestion de l'eau réalisée par l'EPMP
- Méthode
 - 22 gestionnaires ou parties prenantes de la gestion de l'eau du marais poitevin
 - Questionnaire d'enquête
 - + Entretien téléphonique
 - Validation des éléments recueillis

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volet REX gestion

■ Résultats

- Très forte implication des acteurs
- Niveau d'exigence très élevé
- Niveau mitigé de satisfaction vis à vis de l'évolution des volumes (40% / 60% insatisfaits)
- Bon niveau de satisfaction vis-à-vis de l'organisation (63%)
- Les règles associées aux indicateurs font débat
 - le niveau de certains seuils de gestion est contesté
 - les critères de révision des seuils ne sont pas partagés
 - Divergence entre souplesse de gestion / anticipation – durcissement
- Pour 88%, les mesures sont jugées adaptées et fines lorsque les seuils font consensus
- Poursuivre l'amélioration des suivis de consommation

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volets milieux naturels, faune et flore

■ Données d'entrée :

- Zonages : INPN (2020)
- Données FSD sites Natura 2000 (BD Natura 2000, INPN 05/2019) ;
- Marais Poitevin : habitats/espèces d'intérêt communautaire + habitats/espèces à enjeux prochain Docob (EPMP, sept. 2019), données Observatoire Patrimoine Naturel Marais Poitevin (Base SERENA, extraction 06/2020)
- Compléments Base de données ZNIEFF de type I en Pays-de-la-Loire (source DREAL Pays-de-la-Loire 2011) ;
- Compléments Pertuis Charentais : Annexe Natura 2000 plan de gestion Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - Version validée par le conseil de gestion le 13 avril 2018
- Frayères : classement dpt. décret mars 2008, Geol/OFB 2020, SAGE
- Zones humides : Typologie et habitats (BD SAGE, extraction 2020)
- TVB : TVB PDL, NA + TVB spécifique MP



3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Volets milieux naturels, faune et flore

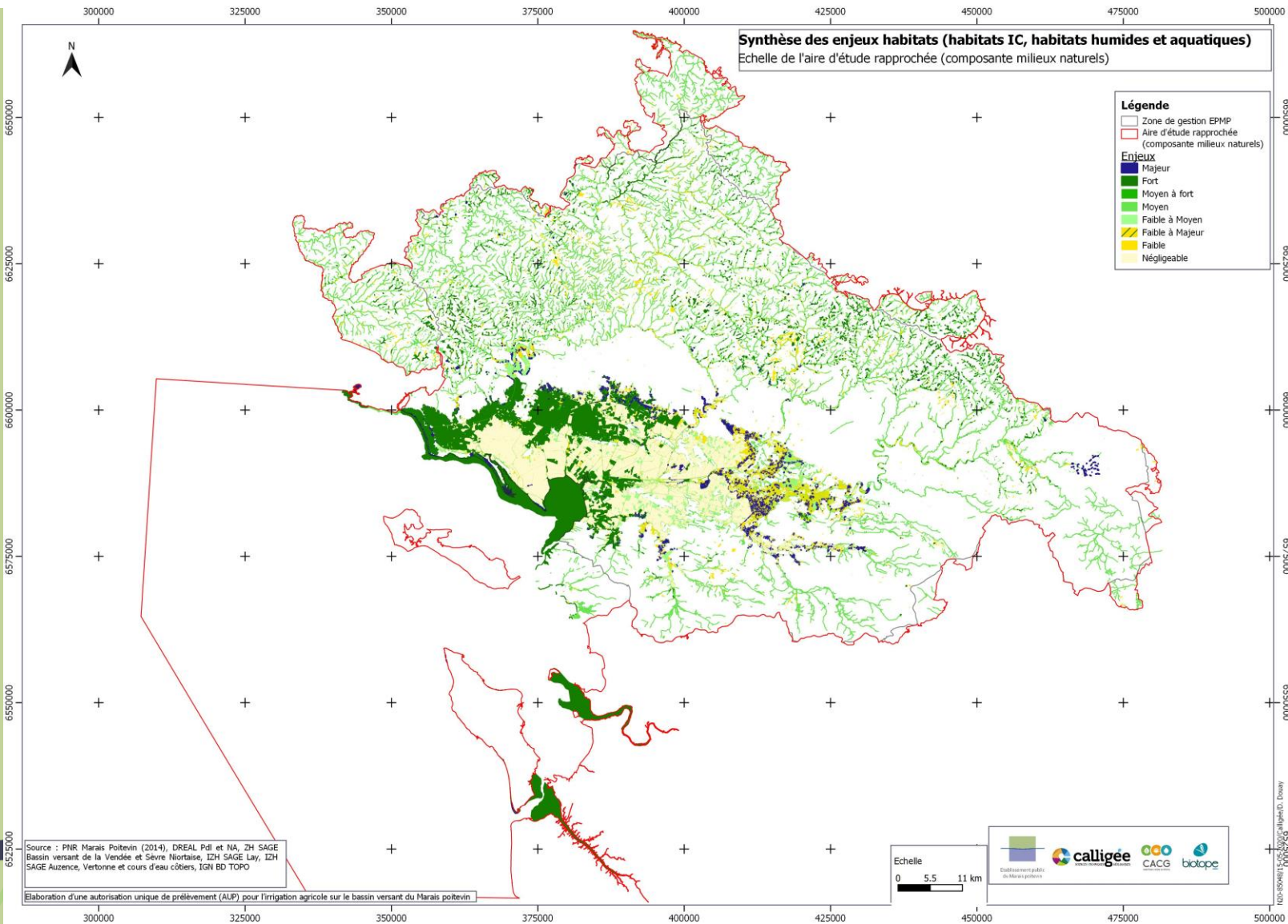
- Analyse enjeux :
 - Typologie qualitative de niveau d'enjeu « habitats » liée à leur portée (locale, communautaire, etc.) en termes de niveau de rareté – protection
- Analyse sensibilités aux modifications de régime hydro :
 - Entretiens et analyse bibliographique « sensibilités milieux » (UNIMA, EPMP/CNRS, PNR)
 - Typologie qualitative « sensibilité habitats » ingérant variation du régime et temporalité
- Analyse vulnérabilité :
 - Croisement niveau d'enjeu, niveau de sensibilité et impact potentiel lié aux prélèvements





Etablissement public
du Marais poitevin

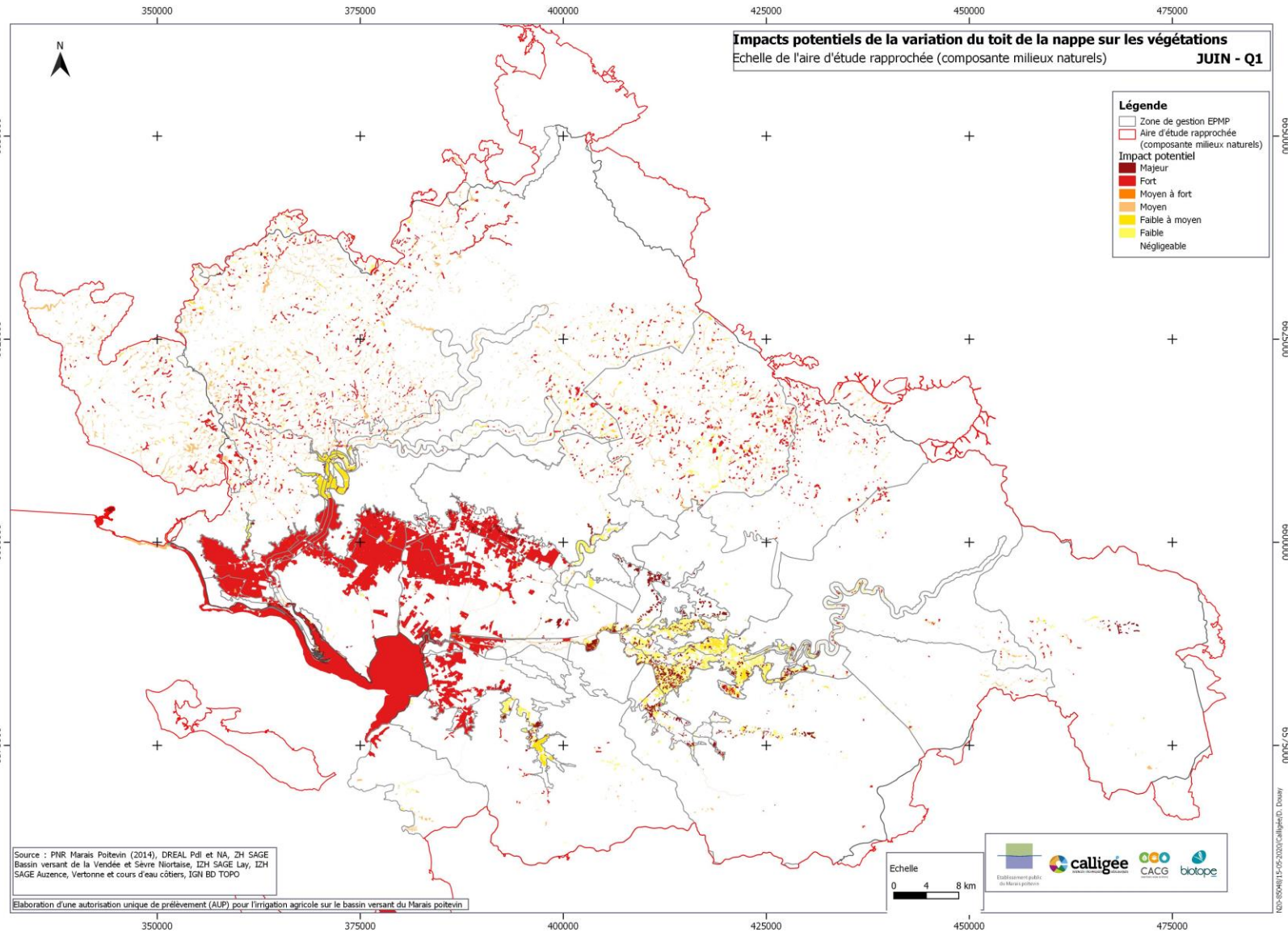
3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL





Etablissement public
du Marais poitevin

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL



3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

Synthèse des enjeux

- Croisement des enjeux faune/flore et hydrologique/hydrogéologique, ainsi que des prélèvements actuels
- Identification des secteurs plus sensibles

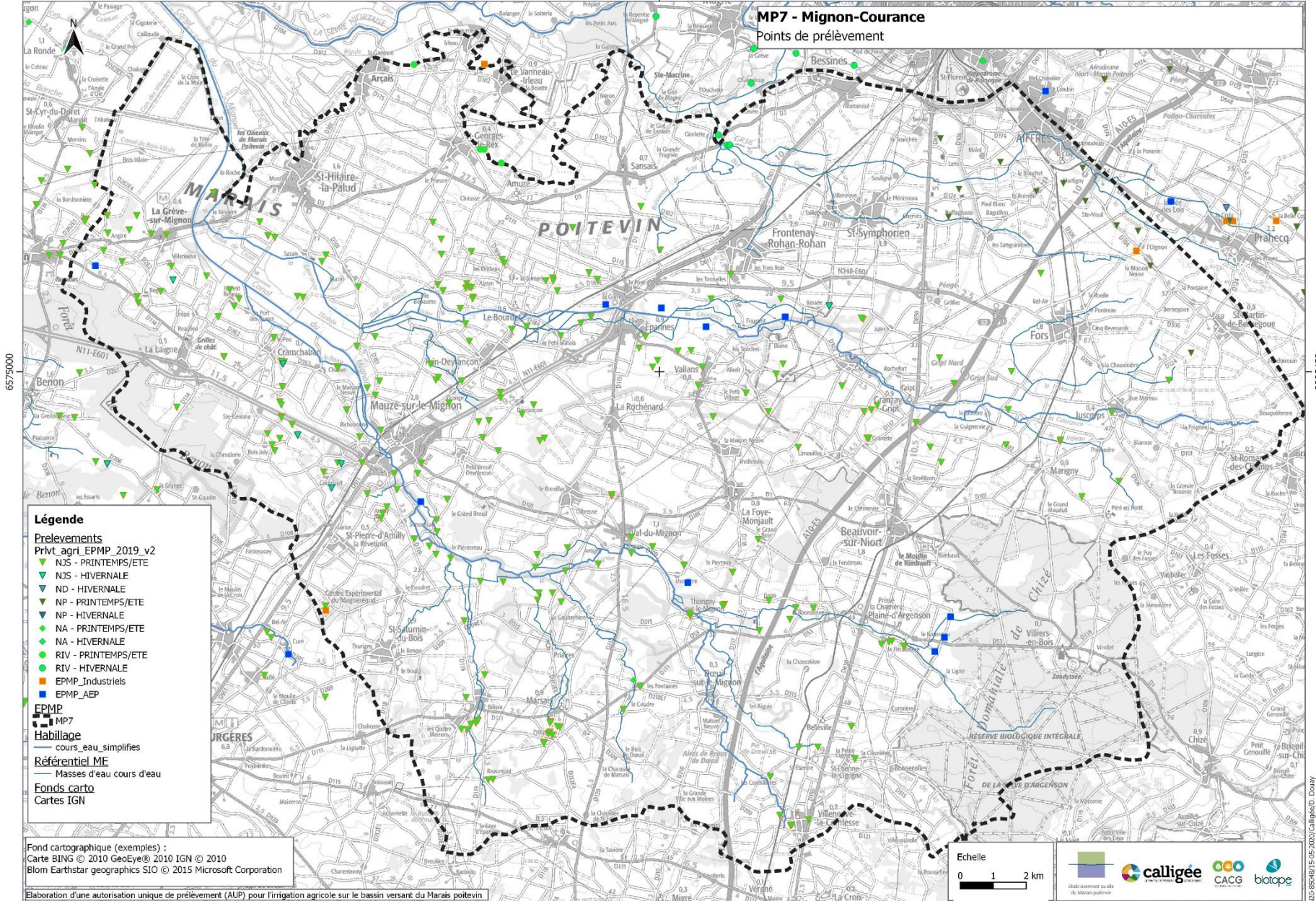
3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

MP7

■ Enjeux hydrologique/hydrogéologique

- Prélèvements : 95% par forage, en période estivale (5,6 Mm³ en 2019), dont la très grande majorité dans la nappe superficielle du Jurassique Supérieur
- Niveaux d'objectifs, surtout POEf (Bourdet, St-Hilaire la Palud) régulièrement non respectés
- Nappe en connexion directe avec les cours d'eau → assecs de tête de bassin versant en étiage et état quantitatif médiocre (avec un risque de non atteinte du bon état quantitatif en 2027).

MP7 - Mignon-Courance Points de prélèvement



3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

MP7

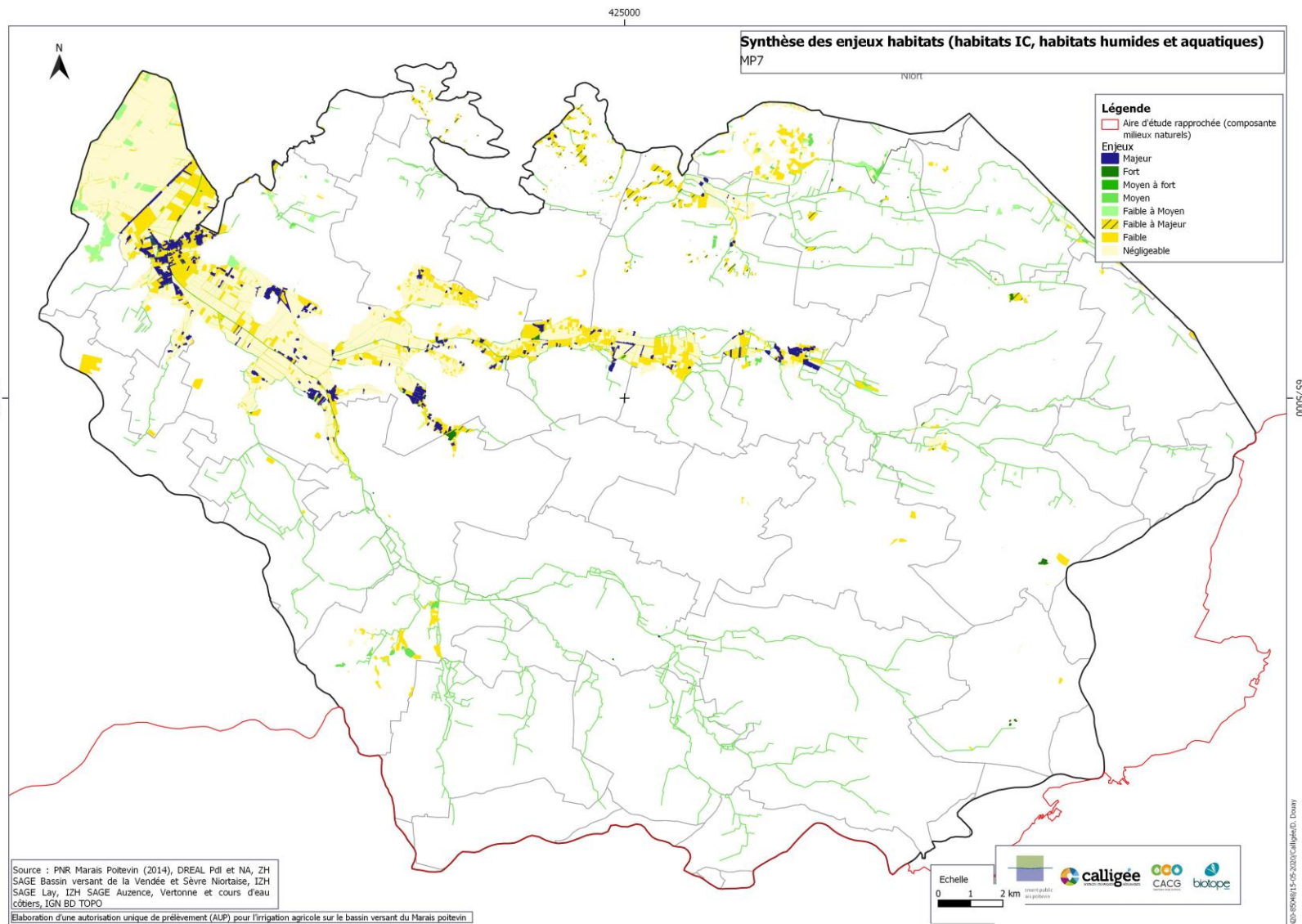
■ Enjeux faune et flore

- habitats à enjeux majeurs et forts parsemés dans le Marais Poitevin, au niveau du Marais De La Greve-Sur-Mignon, des Tourbières De Prin-Deyrancon et Tourbière Du Bourdet - Amure (sites du CEN). forêt domaniale de Chizé.
- Flore à enjeux : la chênaie de Viron, zones de bordure du marais du Mignon, commune de Sansais.
- Faune à enjeux : marais du Mignon (Z5), vallée du Mignon en amont de la zone de marais (coléoptères associés au bocage humide) et Loutre d'Europe. Densité importante d'amphibiens sur Sansais. Frayères lamproies : canal Mignon et Courance. brochet (*Esox aquitanicus* et *Esox lucius*) en partie aval du Marais mouillé du Mignon.



Etablissement public
du Marais poitevin

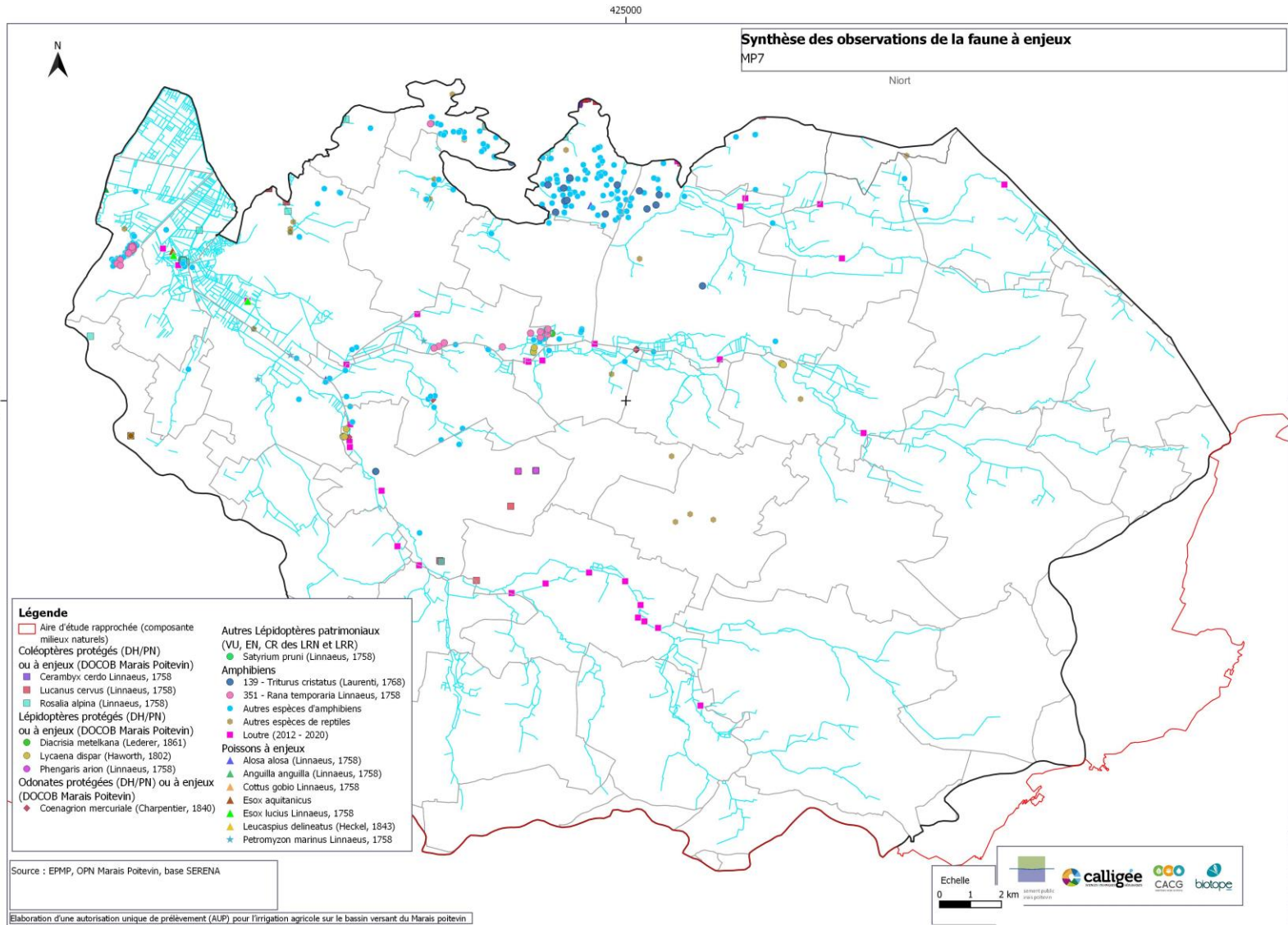
3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL





Etablissement public
du Marais poitevin

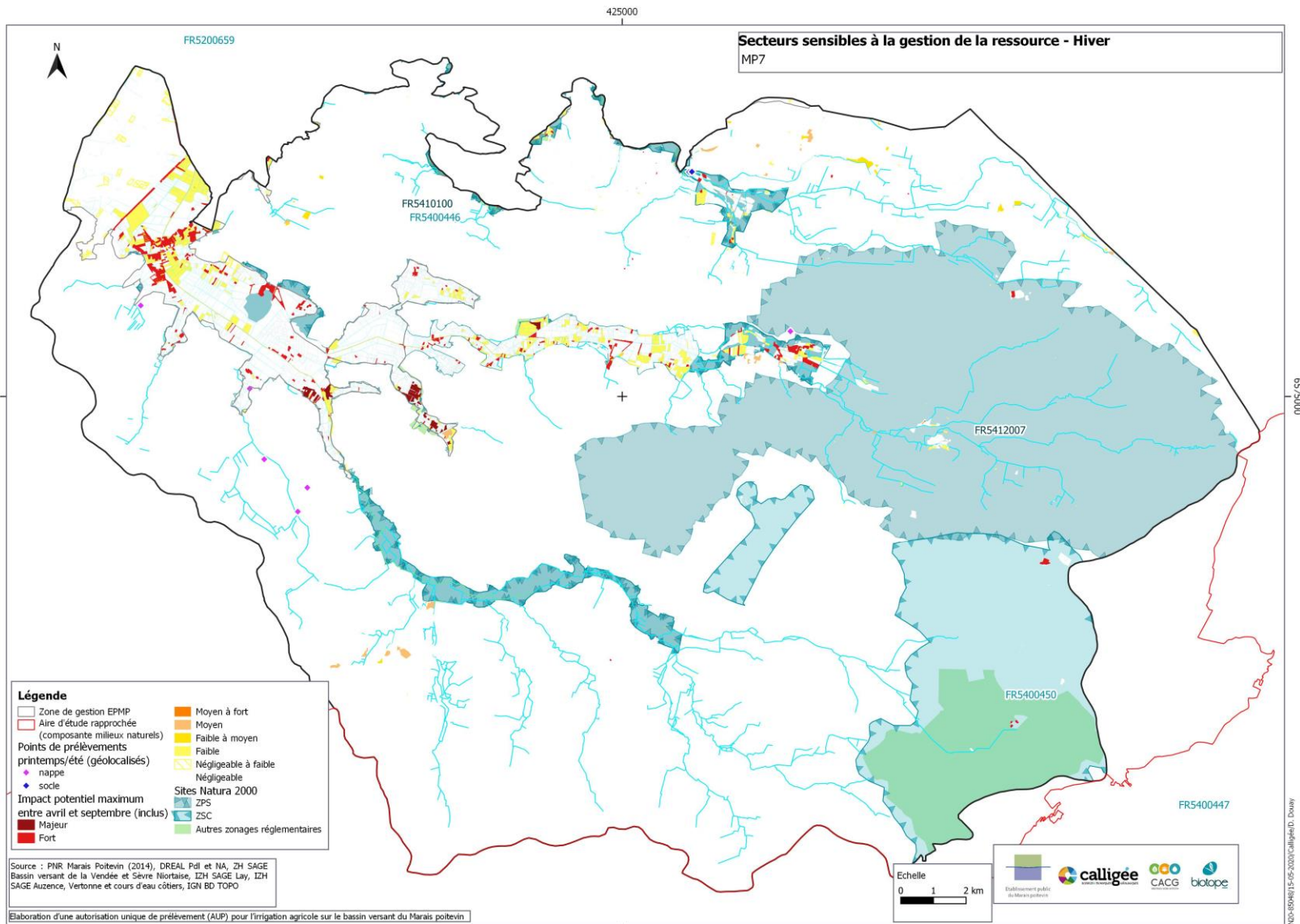
3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL





Etablissement public
du Marais poitevin

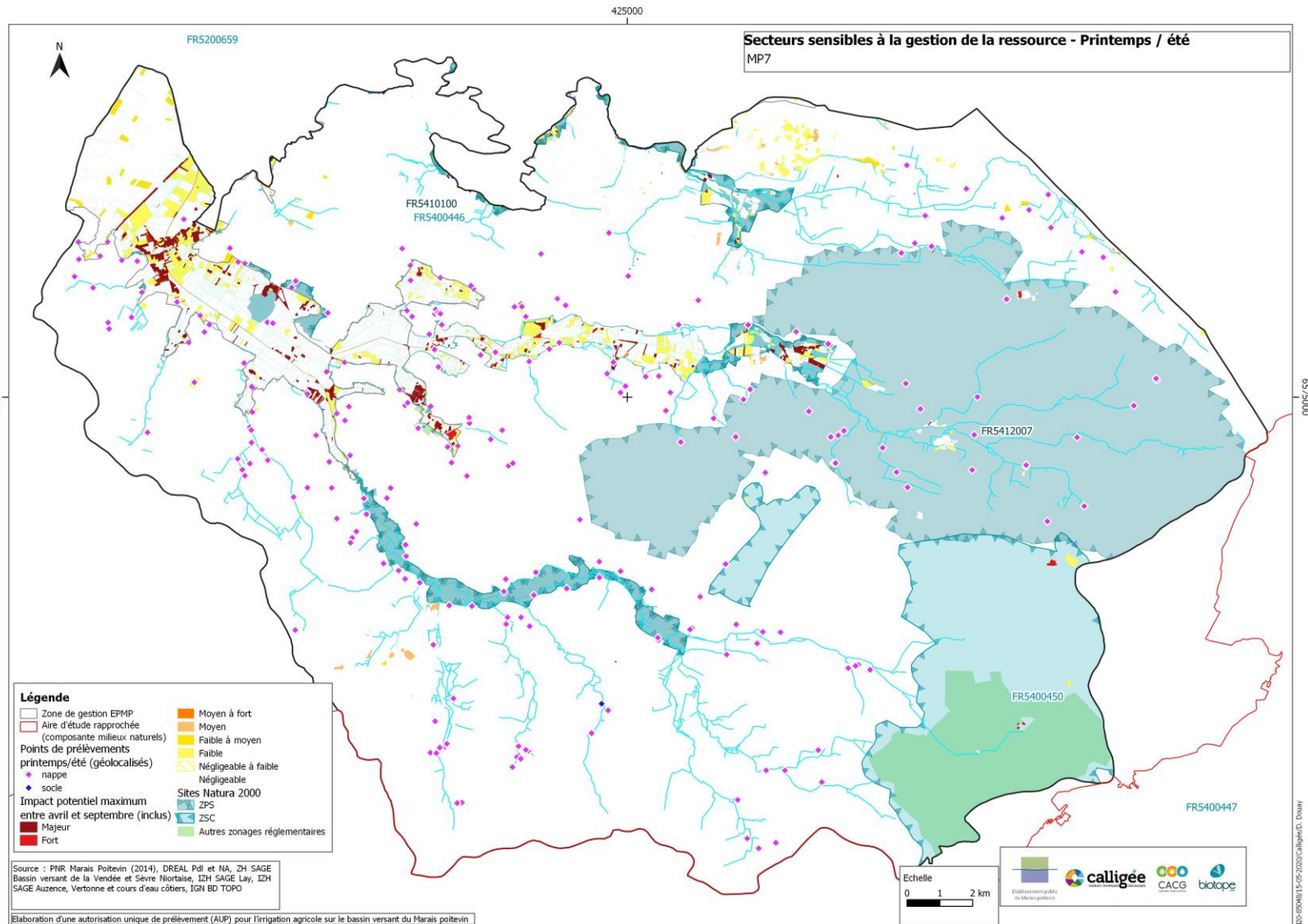
3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL





Etablissement public
du Marais poitevin

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL



3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

MP7

■ Enjeux socio-économique

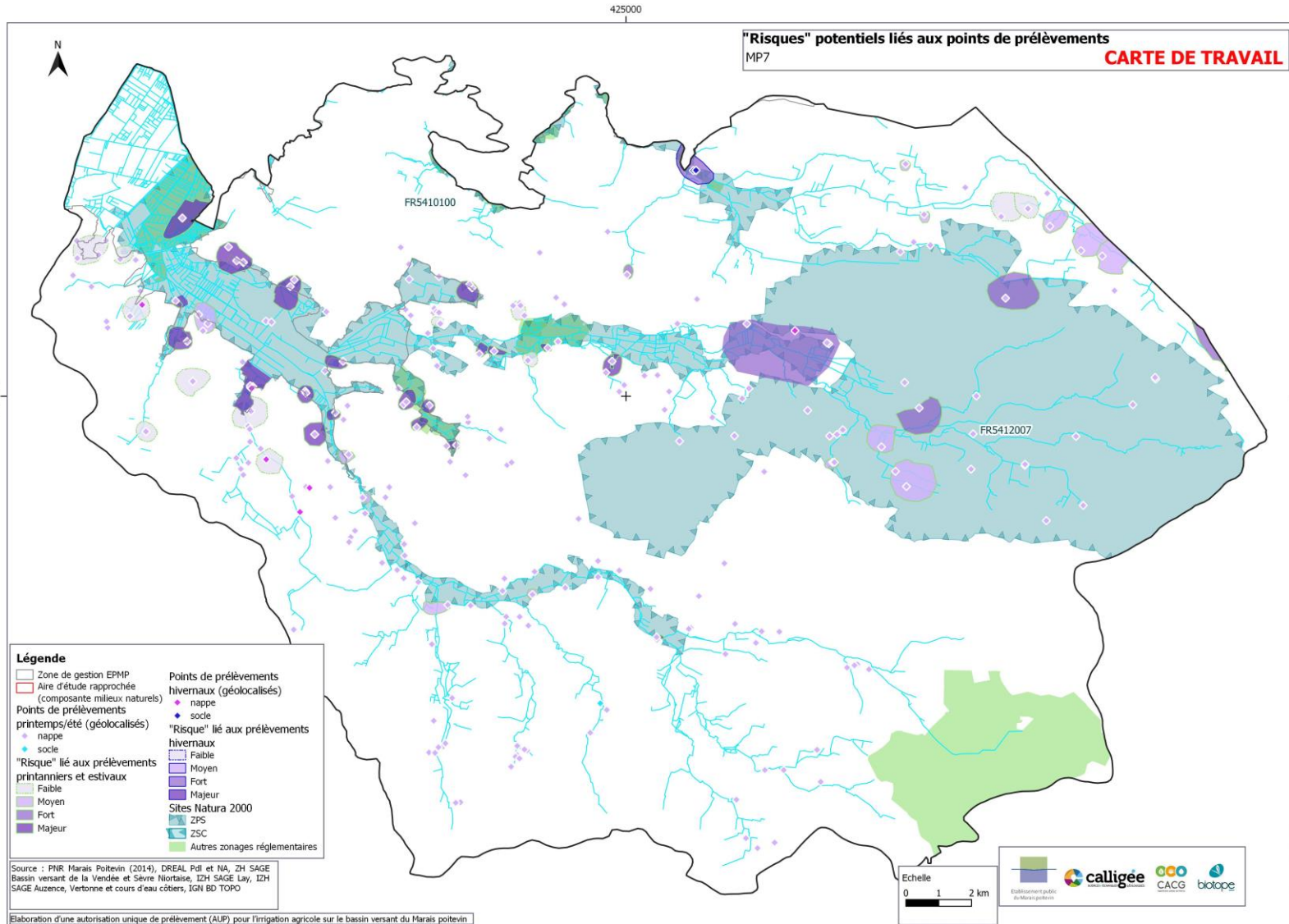
- ensemble des préleveurs recensés : 206
- représentativité du groupe avec pacage identifié, RPG 2018 : 76 %
- et avec consommation en eau: 61 %
- Typologie:

ELEVAGE AVEC IRR Avec SAU Marais	4,0%
ELEVAGE AVEC IRR Sans SAU Marais	24,6%
POLYCULTURE CEREALES AVEC CSP AVEC IRR Avec SAU Marais	0,8%
POLYCULTURE CEREALES AVEC CSP AVEC IRR Sans SAU Marais	12,7%
POLYCULTURE CEREALES SANS CSP AVEC IRR Sans SAU Marais	10,3%
POLYCULTURE ELEVAGE AVEC IRR Avec SAU Marais	4,8%
POLYCULTURE ELEVAGE AVEC IRR Sans SAU Marais	42,9%



Etablissement public
du Marais poitevin

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL



3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

MP9

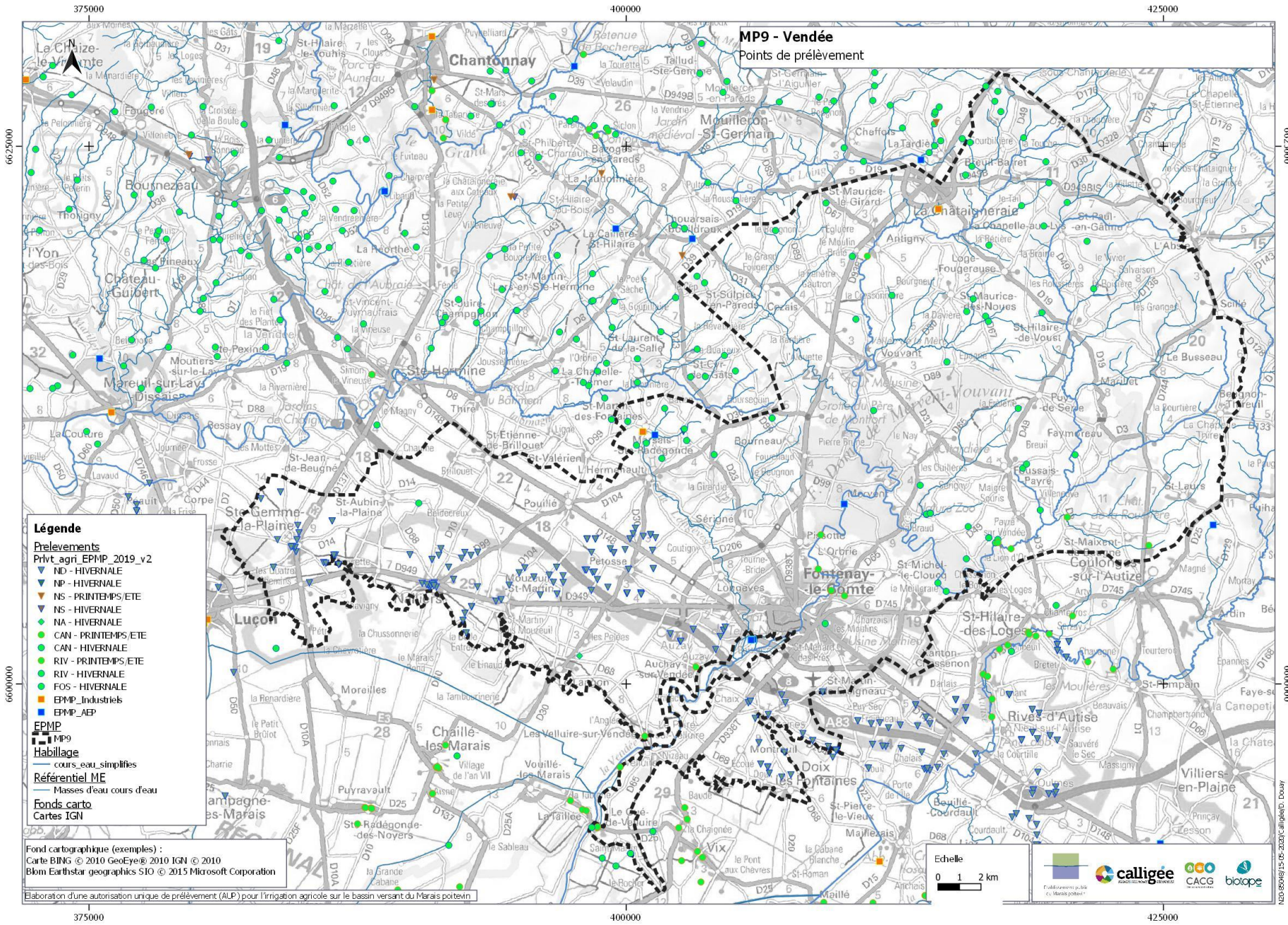
- Enjeux hydrologique/hydrogéologique
 - Beaucoup de prélèvement AEP (Mervent) – 80%
 - Points de prélèvements agricoles mal recensés dans le bocage.
 - 94% des prélèvements hivernaux pour remplissage de la réserve de substitution de Ste-Radégonde (250 000 m³) via des forages, et pour le remplissage de retenues collinaires (près de 2M m³).
 - Prélèvements estivaux limités : prises d'eau

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

MP9

■ Enjeux hydrologique/hydrogéologique

- Masses d'eaux superficielles (Vendée et affluents) : qualité écologique moyenne à médiocre avec notamment une dégradation sur la Longèves et la Cornelière. Cours d'eau à risque de non atteinte du bon état écologique en 2027.
- Point nodal sur la Vendée entre Chaix et Auzay, sans station hydrométrique associée. Impossibilité de vérifier le respect des débits fixés par le SDAGE et le SAGE.
- Gestion de la ressource, notamment pour remplissage de la réserve de Ste-Radégonde à partir de la station de la Vendée à Pissotte [Pont de Crochet).
- Nombreux assecs sur la Longèves à hauteur de Fontenay-le-Comte



Légende

Prélevements

- ▼ Prvt_agri_EPMP_2019_v2
- ▼ ND - HIVERNALE
- ▼ NP - HIVERNALE
- ▼ NS - PRINTEMPS/ETE
- ▼ NA - HIVERNALE
- CAN - PRINTEMPS/ETE
- CAN - HIVERNALE
- RIV - PRINTEMPS/ETE
- RIV - HIVERNALE
- FOS - HIVERNALE
- EPMP_Industriels
- EPMP_AEP

EPMP

- MP9

Habillage

- cours_eau_simplifiés

Référentiel ME

- Masses d'eau cours d'eau

Fonds carto

- Cartes IGN

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

MP7

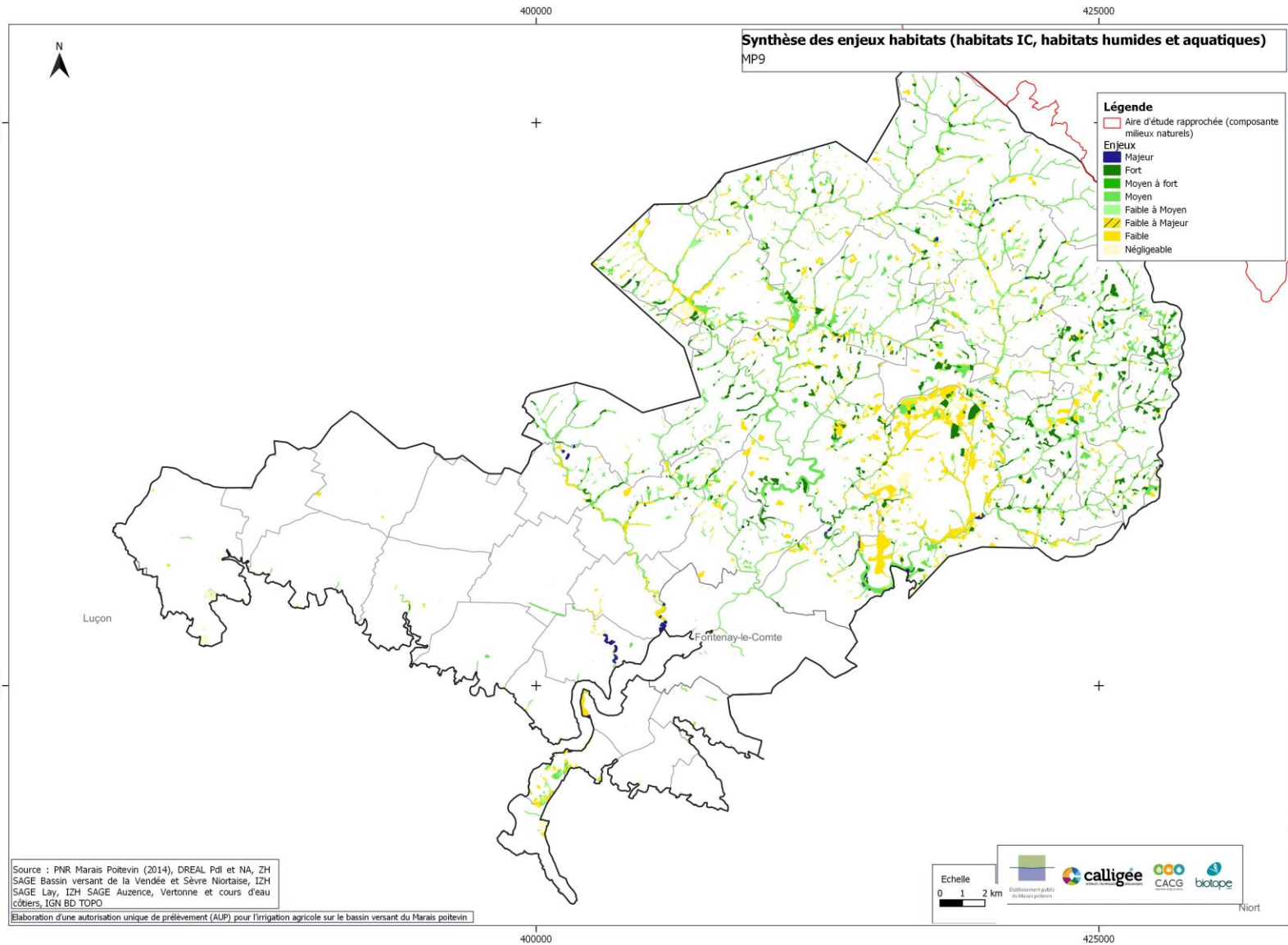
■ Enjeux faune et flore

- Sept habitats d'intérêt communautaire : principalement hêtraies. Habitats à enjeux majeurs et forts localisés à l'embouchure de la Longèves et de la Vendée, le long de la Rivière d Auzay et zones amont. Franges du marais: peu d'habitats d'intérêt.
- Flore d'intérêt : vallées sèches de Nalliers-Mouzeuil-Longèves-Auzay.
- La faune à enjeux : vallées sèches de Nalliers-Mouzeuil-Longèves-Auzay (reptiles, lépidoptères). Amphibiens : zones de bordures de marais ; Grande alose (*Alosa alosa*) au sud des méandres de la Vendée. Loutre d'Europe : vallée de la Longèves et Vendée jusqu'en amont à la confluence avec le ruisseau des Dorderies.



Etablissement public
du Marais poitevin

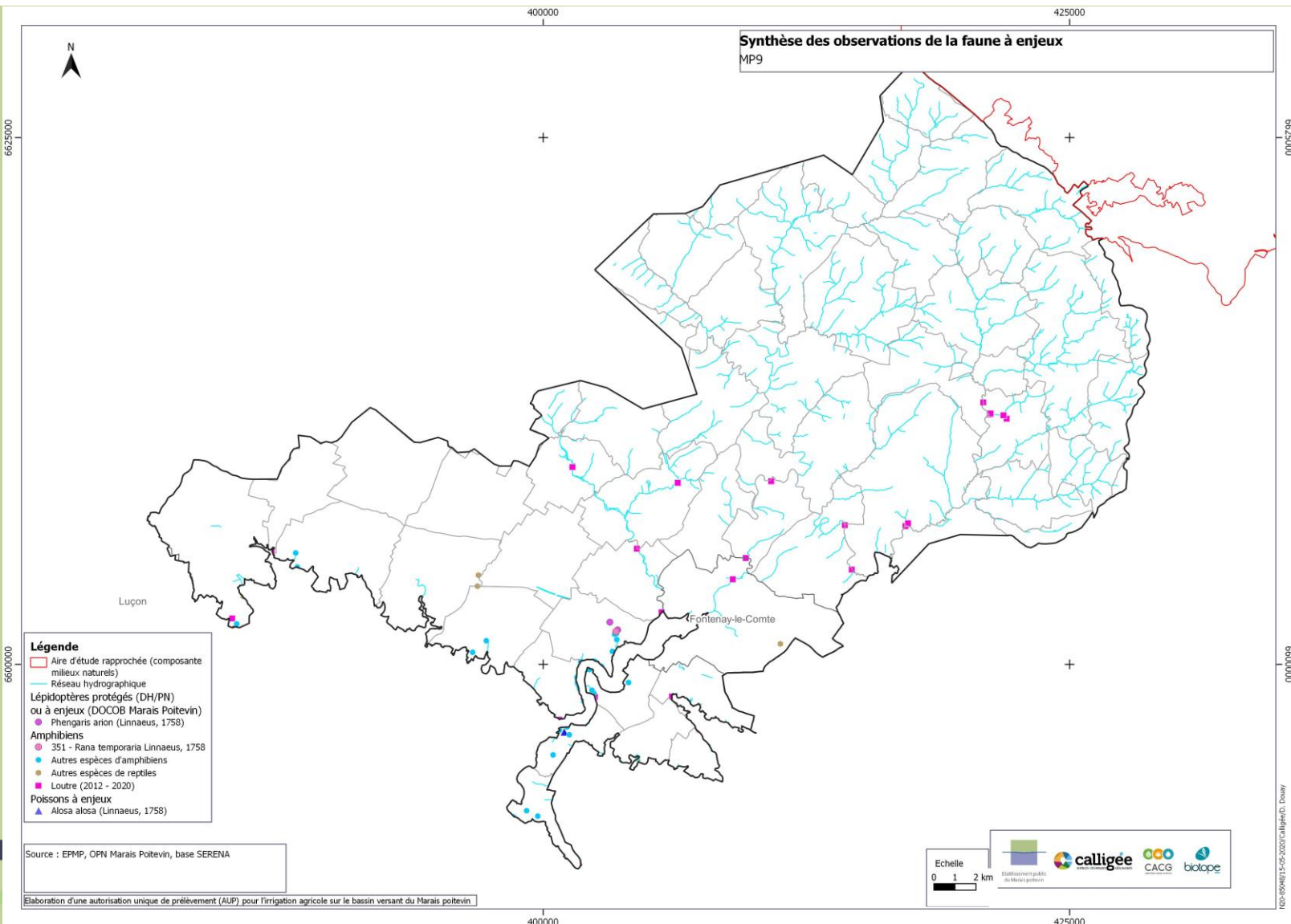
3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL





Etablissement public
du Marais poitevin

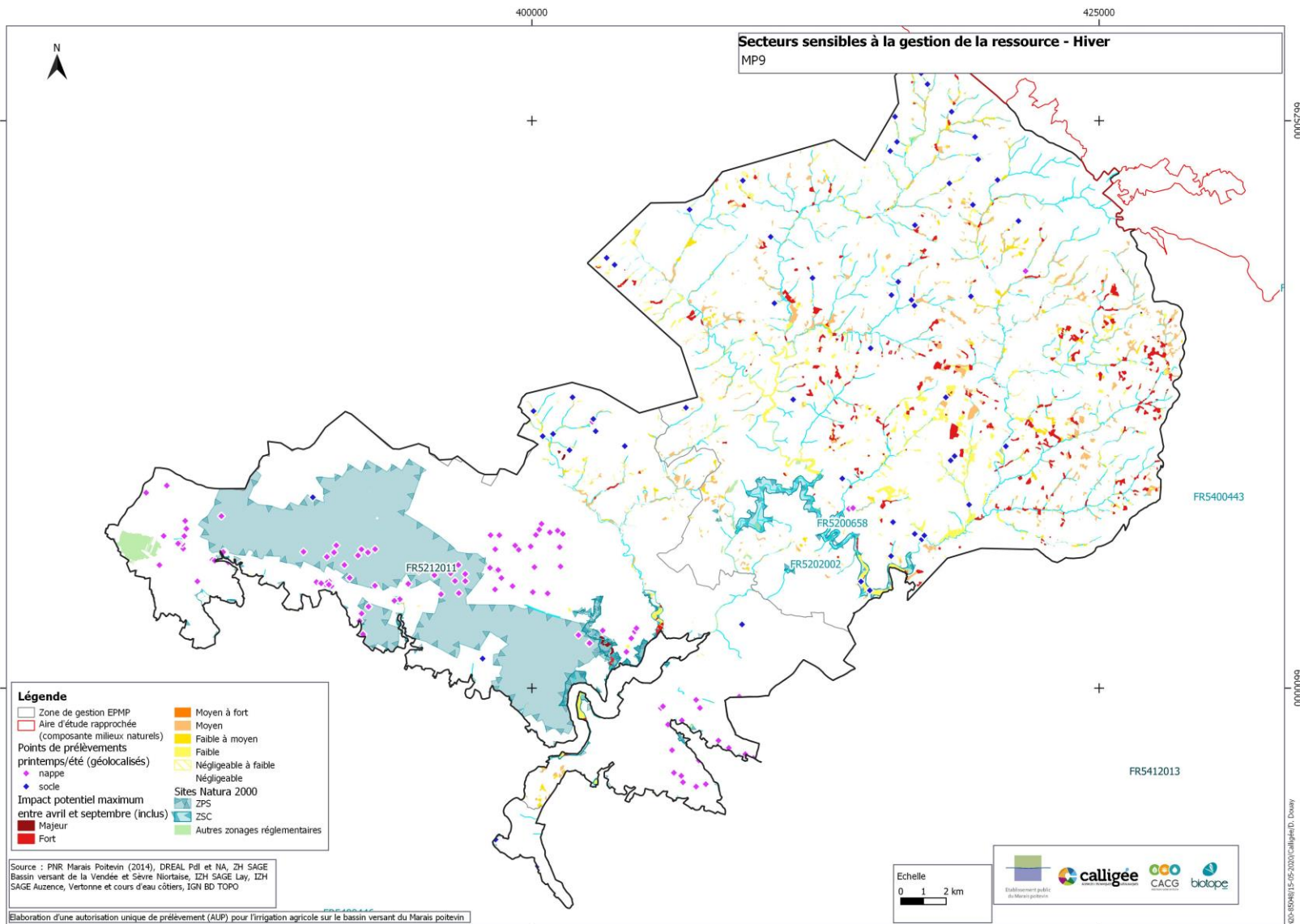
3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL





Etablissement public
du Marais poitevin

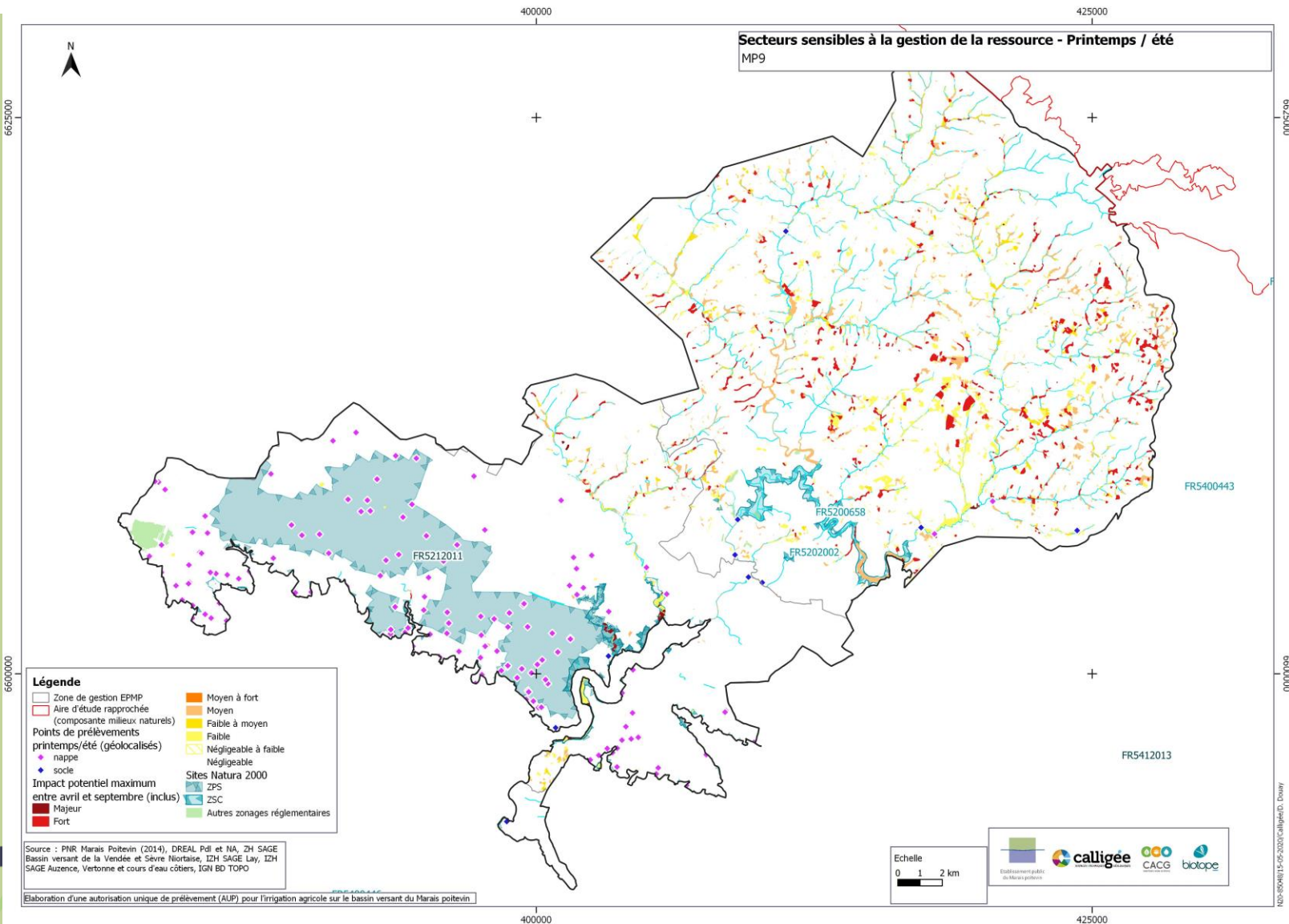
3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL





Etablissement public
du Marais poitevin

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL



3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL

MP9

■ Enjeux socio-économique

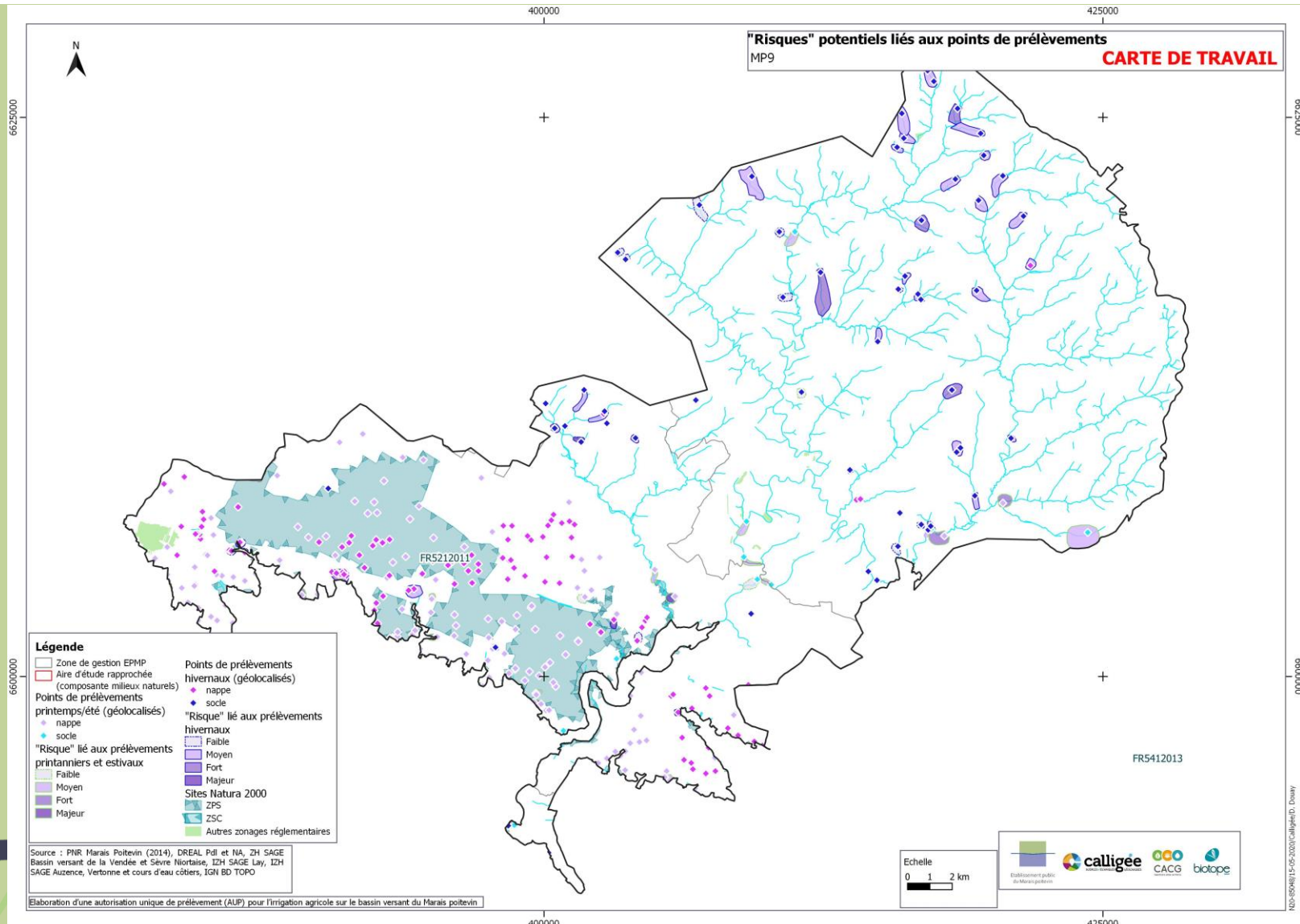
- ensemble des préleveurs recensés : 62
- représentativité du groupe avec pacage identifié, RPG 2018 : 66 %
- et avec consommation en eau: 16 %
- Typologie:

ELEVAGE AVEC IRR Avec SAU Marais	0,0%
ELEVAGE AVEC IRR Sans SAU Marais	10,0%
POLYCULTURE CEREALES AVEC CSP AVEC IRR Avec SAU Marais	0,0%
POLYCULTURE CEREALES AVEC CSP AVEC IRR Sans SAU Marais	10,0%
POLYCULTURE CEREALES SANS CSP AVEC IRR Avec SAU Marais	20,0%
POLYCULTURE CEREALES SANS CSP AVEC IRR Sans SAU Marais	20,0%
POLYCULTURE ELEVAGE AVEC IRR Avec SAU Marais	0,0%
POLYCULTURE ELEVAGE AVEC IRR Sans SAU Marais	40,0%



Etablissement public
du Marais poitevin

3/INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL





Etablissement public
du Marais poitevin



4/ELABORATION DES HYPOTHESES DE TRAVAIL

ATELIERS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4/ELABORATION DES HYPOTHESES DE TRAVAIL

ATELIER

- ATELIER : Co-construction des grands principes de la stratégie d'atteinte du Vpi et des objectifs de niveau/débit



Etablissement public
du Marais poitevin

ATELIER : Stratégie d'atteinte du Vpi

Supports :

- Doc 1 : Synthèse des cas de figure par unité de gestion (UG)
- Doc 2 : Détails de l'atteinte des VP₁ par cas de figure et par unité de gestion
- Doc 3 : Carte des zones de gestion

Données d'entrée :

■ Règles actuelles :

- Règles du règlement intérieur
- Règles des protocoles de gestion
- Règles informelles du PAR

Paramètres :

- Sensibilité environnementale
- Enjeu socio-économique

Résultats attendus :

→ Actualisation des règles d'attribution et de gestion des volumes

ATELIER : Stratégie d'atteinte du Vpi

- Zone de gestion à l'équilibre lors du dépôt du dossier.

- Zone de gestion en déséquilibre lors du dépôt du dossier. Ce qui implique une diminution structurelle:
 - PTGE validé
 - diminution structurelle compensée en totalité
 - diminution structurelle ou partiellement
 - PTGE en cours de validation,
 - Pas de PTGE



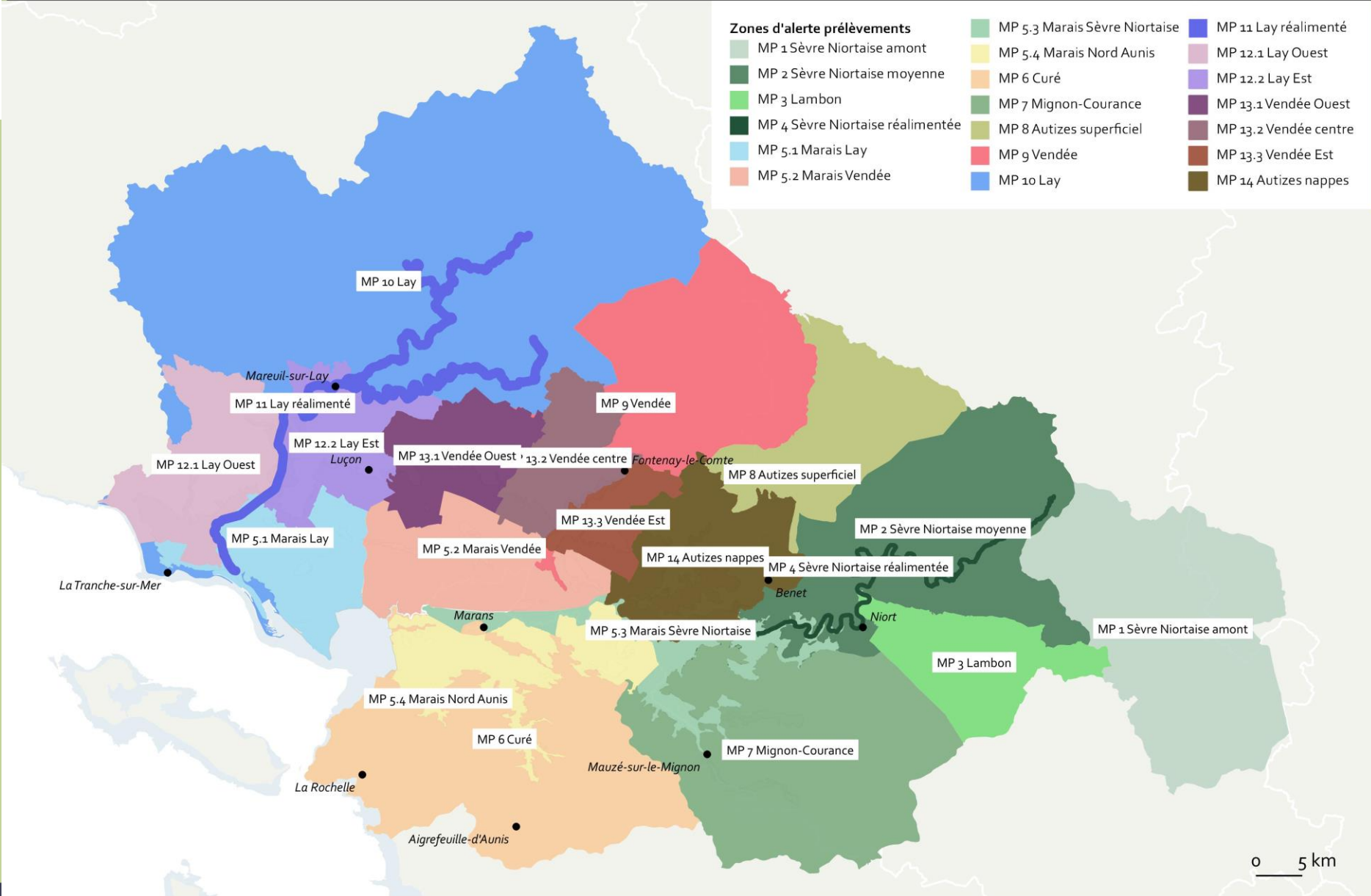
Etablissement public
du Marais poitevin

ATELIER : Stratégie d'atteinte du Vpi

Variante pour atteindre les objectifs de niveau/débit

- Outre le respect des Vpi à l'échéance de l'AUP, le PAR final doit permettre de respecter 8 années sur 10 les objectifs de niveau/débit.
- Sur quelles variantes peut-on travailler?

Zones d'alerte sur le bassin versant du Marais poitevin



0 5 km